



Association pour la
Transition
Écologique et la protection de la
Nature
www.atenapaysdegex.com
atenapaysdegex@gmail.com

Associations de l'environnement et politiques : une relation mise à mal

Imaginez une association pour la protection de l'environnement et de la nature qui se fait poursuivre en justice par des hommes politiques. Imaginez que cette association souhaitait alerter ces élus d'une source de pollution sur leur commune. Si cette situation vous semble familière, alors imaginez qu'elle se passe ici, dans le Pays de Gex. Par leurs rapports alarmants, actions chocs ou manifestations de masse, les scientifiques, associations écologistes et citoyens effectuent un travail de fond pour se faire entendre. Comme le montre le résultat de la dernière COP26, les pouvoirs politiques font la sourde oreille à cette interpellation. Au mieux, les institutions se proposent d'organiser des séances de discussions non suivies d'effets probants. Pourquoi, donc, s'étonner si ici, le même phénomène se reproduit?

Notre classe politique érige des adjoints, voire un vice-président à la CAPG consacré à la transition écologique, pour ensuite :

- découper le Pays de Gex en deux : au nord les projets d'urbanisation à outrance, au sud une agriculture intensive. La biodiversité et les écosystèmes sont alors priés de s'adapter à notre volonté ;
- créer, sur des zones reconnues sensibles, deux décharges de déchets inertes distantes de quelques kilomètres pour stocker les déchets de la construction du Genevois ;
- faire du paysagisme sur nos rivières, sans se soucier avant tout de la qualité chimique et biologique de l'eau.

Face à ces projets, les critiques émanant des associations sont balayées d'un revers de la main. Plutôt que les considérer comme des machinations visant à leur nuire, nos politiques devraient accepter le dialogue engagé par ces organismes. L'exemple de la relation entre notre association ATENA et la mairie de Gex est symptomatique de ce refus du dialogue.

Au mois de novembre 2020, nous avons publié plusieurs articles dénonçant la pollution sur le site de l'ancienne décharge d'ordures ménagères de Chauvilly à Gex. Nous avons relevé, à nos frais, des traces notamment de PCB et d'arsenic dans les eaux en bordure du terrain sur les communes de Gex et Cessy. La réponse de la mairie a été de dénigrer la prise des mesures, expliquant que les mesures ont été effectuées par un laboratoire Suisse. Pour elle, seules les mesures officielles présentées par la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ne pouvaient être prises en compte. Cette situation contraste avec les mesures prises par la mairie de Cessy qui, par principe de précaution, a décidé de réaliser des mesures indépendantes également.

L'histoire aurait pu s'arrêter là, si un incident sur notre page Facebook n'avait pas déclenché une suite de rebondissements improbables. En janvier 2021, nous avons publié un article racontant comment le gérant du site de Chauvilly venait d'être condamné en justice pour la pollution du Maraichet et de l'Oudar et la destruction d'une zone humide à la suite de l'effondrement d'une digue d'un de ses bassins de décantation. Nous nous étions étonnés de l'absence de la mairie de Gex parmi les parties civiles du procès. Parmi les nombreux commentaires, une accusation directe du maire est passée inaperçue. Ce dernier a alors demandé une protection juridique de la part du conseil municipal pour attaquer en diffamation le rédacteur du commentaire mais également notre association. À la suite de cette action, le

contenu a été identifié et retiré de notre page. Une lettre d'excuses a été envoyée au maire, manifestant notre solidarité face aux attaques ad hominem, sollicitant une résolution à l'amiable. Ce courrier n'a jamais trouvé de réponse tout comme notre proposition. Le jugement rendu le 28 septembre 2021 a pourtant relaxé l'association. Si chacune des parties a dû engager entre 5000 et 7000 euros de frais d'avocat, il s'agit d'une situation pleinement asymétrique : argent public d'un côté contre celui des quelques membres de notre association. Dans le même temps, aucune action n'a été entamée pour résoudre la situation du terrain de Chauvilly : le terrain dévasté par la rupture n'a toujours pas été remis en état et des pics de concentration d'arsenic à 480 mg/kg sont mesurés dans les liquides s'écoulant de la décharge. On peut légitimement d'interroger sur l'ordre des priorités des autorités compétentes dans ce dossier : s'attaquer aux lanceurs d'alerte ou aux causes des atteintes à l'environnement.

